

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date d'envoi de la convocation : 09 avril 2026

Date d'affichage : 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**Présidente de séance** : Michelle SAINTOUT, Maire

**Présents** : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Jacques LEISY, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Céline JOAQUIM, Roxane BASTIDE

**Absents excusés** : Marc DRUESNE, Nicolas MIQUAU procuration à Pierre BRAQUESSAC

**Secrétaire de séance** : Thomas LASSALE

**DÉLIBÉRATION N° 10-14042026 :**

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Michelle SAINTOUT



Le secrétaire de séance,  
Thomas LASSALE



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026



ID : 033-213303951-20260414-DELIB10\_1442026-DE

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 10-14042026**

**TABLEAU DES DÉCISIONS**

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
013/2026	12/02/2026	Signature d'une proposition avec la société XYLAN FORMATIONS	Marchés publics : Formation Durée : 7 heures sur 1 jour Date : 26/02/2026 Lieux : locaux de l'entreprise Apprenants : 3 agents	2 000,00 €
014/2026	02/03/2026	Signature d'une proposition avec la société ARTSI-CONCEPTS	Marché gourmand 13/07/2026 : - Tir de feu d'artifice Foire de la chapelle 12/09/2026 : - Tir de feu d'artifice	2 400,00 € TTC 4 000,00 € TTC
015/2026	17/03/2026	Signature d'une proposition avec la société PROZON	Lampadaires du parking de salle des fêtes : Installation de protections de sécurité	1 559,88 € HT - 1 871,86 € TTC
016/2026	17/03/2026	Signature d'une proposition avec la société GAEL ROJO FERMETURES	Foyer polyvalent : Remplacement de vitrage	1 680,00 € HT - 2 016,00 € TTC
017/2026	17/03/2026	Signature d'une proposition avec l'Association ARREUH	Chasse aux œufs du 04/04/2026 : - Spectacle « Récup à sons »	800,00 € (Non assujettie à la TVA)
018/2026	30/03/2026	Signature d'une proposition avec la société PROSOLAIR.COM	Foyer Polyvalent : Remplacement des stores	808,20 € HT - 969,84 € TTC